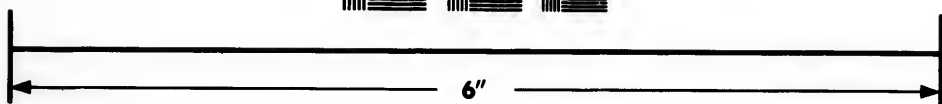
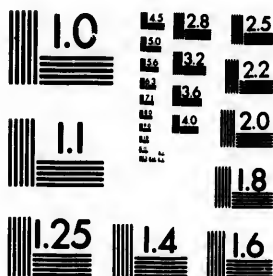


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
1.9
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

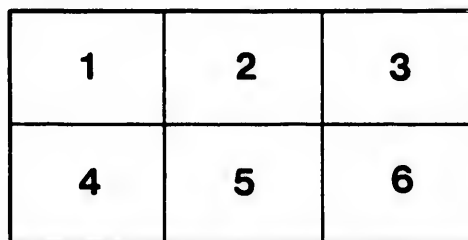
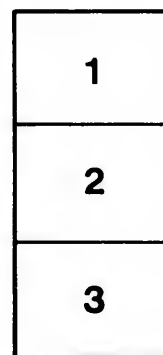
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
to

peure,
n à

32X

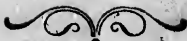
2732 Bonin. J. au

RECUEIL DES ACTES

de la
COMMISSION DES ARTS ET MONUMENTS
DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

TOME I.
N° 9.




Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

MARENNES,
IMPRIMERIE A. FLORENTIN AÎNÉ.

BIBLIOTHEQUE
— DE —
M. L'ABBÉ VERREAU
No.
Classe.....
Division
Série

NA

73 *Annuaire. France. N^o 2*

LES PIONNIERS SAINTONGEOIS

ET LA

NATIONALITÉ FRANÇAISE AU CANADA.

l'A
pr
au

to
l'a
se
ce
de
du

de
le
pr
N

de

Samuel CHAMPLAIN.

Les journaux annoncent que les colonies anglaises de l'Amérique du Nord sont sur le point de réussir dans leur projet de se former en une confédération capable de résister aux attaques des États-Unis.

Aux yeux de notre pays, mais surtout aux yeux des Saintongeais, éclairés sur les rapports de notre province avec l'ancienne Nouvelle France, le projet dont il s'agit n'a pas seulement l'importance d'un grand acte nécessaire, dans cette partie de l'Amérique, pour y faire respecter la liberté de ce continent, déjà trop entamée et menacée de nouveau du côté du Sud.

Il y a là pour nous un autre motif du plus vif intérêt.

Nous devons y suivre les efforts et y chercher la destinée de la race française qui, la première, a découvert et occupé le sol entier de la confédération nouvelle, et qui, aussi la première, a défendu ces contrées contre les agressions de la Nouvelle-Angleterre,

De 1608 à 1763, la lutte engagée contre les colonies qui devaient être les États-Unis, l'a été au nom de la France ;

mais, depuis cette époque, lorsque Louis XV eût perdu son empire d'Amérique, comme celui de l'Inde, la race Française, dans le Canada devenu Anglais, a montré, par ses triomphes de 1774 et de 1812, que, si on savait se concilier son affection, c'était elle qui était le vrai rempart de la puissance anglaise contre les Etats-Unis.

Cela s'explique aisément :

Avant 1763, en dehors et au-dessus de la guerre entre les deux métropoles, il y avait une autre lutte que l'Angleterre eut tort de seconder contre nous, parce qu'elle devait en même temps tourner contre elle. La lutte dont je veux parler est celle qui résultait des vues de ses 13 colonies sur le territoire des nôtres dans le Canada. — Le traité de 1763 fit croire aux colonies de l'Angleterre que le Canada était à elles. Mais elles se trompaient. — Pendant la guerre de leur indépendance, le Canada, traité plus doucement par la Grande-Bretagne, lui demeura fidèle, et défit Montgomery. La race Française vaincue gardait ses ressentiments particuliers contre les agressions déloyales d'un peuple, le premier auteur de son assujettissement.

Ce ressentiment de la race Française, autant que la différence de sa religion et de ses mœurs, a été la force de ses nouveaux maîtres. Pitt, Burke et Fox se sont accordés pour le reconnaître et pour dire que ce serait l'assimilation des races qui perdrait la puissance de la Grande-Bretagne dans ces contrées.

Les conditions nouvelles que doit créer l'union des possessions anglaises de l'Amérique du Nord ne vont-elles pas donner à l'élément Britannique une force plus grande; et la race Française ne sera-t-elle pas ainsi menacée dans son influence? Nous le craignons. Et c'est là ce qui nous touche principalement dans ce nouvel ordre de choses, soit que la race Française finisse par disparaître sous le flot de l'immigration anglaise, soit qu'elle doive en triompher, en puisant, dans l'exemple donné par ses pères depuis cent ans, une énergie et une sagesse nouvelles.

En 1763, lorsque le Canada ne comptait que soixante mille habitants d'origine française, l'Angleterre, comprenant mal ses intérêts, voulait d'abord détruire leur religion,

leur langue, leurs lois, leurs mœurs ; elle éloignait alors les Canadiens-Français de tous les emplois ; mais, par sa constance, par son étroite union, la race française conserva tout. Elle reconquit d'abord ses droits civils, puis elle obtint un Parlement ; son clergé lui conserva sa langue et sa foi, en développant l'instruction avec un zèle dont il faut lui tenir compte. Enfin, lorsque la politique anglaise, cherchant encore une fois la satisfaction de ses passions plus que celle de ses intérêts, eût lassé la patience des Franco-Canadiens, la révolte de 1838, à la voix d'un homme d'origine saintongeaise, M. Papineau, leur donna la prédominance, par l'effet de leur bonne harmonie au milieu de la division des partis anglais.

Aujourd'hui que notre race en Canada compte près de onze cent mille âmes, il y a, par cela même, lieu d'espérer qu'elle ne sera pas au-dessous de son rôle ni de son passé. Si les difficultés ont grandi, les moyens en sa faveur se sont accrus aussi : son industrie, son agriculture, son instruction, tout cela est en voie de prospérité. Avec toutes ces ressources, qu'une lutte séculaire a données aux Canadiens-Français, l'on peut dire, après M. Etienne Parent, l'un des plus dignes représentants de notre race, que si la Nationalité Française meurt en Canada, c'est que les enfants seront indignes de leurs pères.

Malgré l'espérance qu'il n'en sera rien, le besoin d'efforts, plus grands encore dans cette phase nouvelle des destinées canadiennes, est bien propre à toucher la Saintonge, comme une mère qui sent surtout son attachement pour ses enfants dans les heures de crise. Or, comment ne se souviendrait-elle pas en ce moment, si elle a paru l'oublier, que ce sont des Saintongeais qui ont fondé la puissance française sur les rives du Saint-Laurent ainsi que sur les côtes qu'on nomme aujourd'hui les côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

Je ne parle pas ici du pilote Jean-Alphonse de Xaintoigne, du canton de Saint-Mesme près de Cognac, qui a été au temps de Jacques Cartier l'explorateur des régions les plus septentrionales.

Je parle de Pierre de Gua, sieur de Mons, gouverneur de

Pons, créateur de Port-Royal, aujourd'hui Annapolis et protecteur de l'établissement de Québec.

Je parle d'Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, dont le concours amena la fondation de Pentagoët.

Je parle surtout de Samuel de Champlain, capitaine de vaisseau, natif de Bronage, qui fonda la ville de Québec, découvrit le lac appelé, de son nom, le lac Ontario, la rivière des Outawas, fit commencer les missions sur les bords du lac Huron, et soutint les premiers efforts de la rivalité des colonies anglaises.

« La constance de Champlain dans la poursuite de ses entreprises, a dit le dernier historien de la colonisation française en Canada (*), sa fermeté et son courage dans les plus grands périls, le soin qu'il eut de nous laisser des relations curieuses des circonstances de ses voyages. La lutte qu'il soutint pendant tant d'années (1608-1635) contre les compagnies marchandes pour créer la colonie, sans se laisser abattre par leur mauvais vouloir; enfin, son attachement sincère à la religion et son zèle pour la répandre, lui ont acquis des titres immortels à la reconnaissance des Canadiens et des Français. »

Exposer le mouvement du département de la Charente-Inférieure dans toute l'ancienne Nouvelle-France, exigerait de nous plus d'espace que n'en comportent naturellement les proportions d'une simple notice. Mais nous avons pensé satisfaire en partie la juste curiosité de ce département, par le tableau de son émigration dans la province où Champlain jeta les fondements de Québec.

Nous avons pu refaire une liste de cette émigration au moyen des actes de mariage des paroisses dans lesquelles les deux époux indiquent leur origine. Les dates que nous donnerons sont donc celles auxquelles ont commencé des familles qui se sont depuis généralement étendues à l'infini et portées sur les divers points de l'Amérique du Nord.

Cet te liste, incomplète assurément dans les notes que nous avons pu tirer du Canada, ne part que de la mort de Champlain. — Elle a toutefois une grande importance, puis-

(*) M. l'abbé Faillon.

que rien de semblable n'existe en France. Les premiers noms qui s'offrent à nous, de la régence d'Anne d'Autriche jusqu'à la cessation de la compagnie des Cent-Associés, sont ceux-ci :

1644 — 1663.

Arrondissements.	Dates du mariage.	Emigrants.
Marennnes	1644	César Léger, de Mornac.
St-Jean-d'Angély	1645	Estienne Delafond, de Saint-Laurent de la Barrière.
La Rochelle	1647	Anne Archambault de Dom-pierre.
La Rochelle.	—	François Morin, de St-Jean, à La Rochelle.
La Rochelle	1648	Paul Chauffour, de Sparme en Aunis, épouse Jacquet-te Archambault, de Dom-pierre.
La Rochelle	1649	Nicolas Plante, de Laleu.
Jonzac,	1651	Jean Chesnier, de Celles en Saintonge.
La Rochelle	1653	Anne Leydet, d'Angoulins.
Marennnes	1656	Nicolas Gendron, du Château d'Oleron.
La Rochelle	—	Marie Chatigny, de Bourne-vaux.
La Rochelle	1657	Pierre Chapeau, de Sainte-Soulle.
Marennnes	—	Jeanne Garnier, ile d'Oleron, épouse René Makeust, de Mortagne.
La Rochelle	—	Hélène Quartier, de La Ro-chelle.
La Rochelle	—	Antoine Le Boesme, Bourg-neuf, ile de Ré.
La Rochelle	—	Ozanne, Achon, de Pierre-Avant, pays d'Aunis.
La Rochelle	—	Marie Parenteau, de St-Ni-colas, La Rochelle.

- | | |
|-------------|--|
| La Rochelle | 1658 Marie Godeau, de Saint-Barthelemy, de La Rochelle. |
| La Rochelle | — Marie Valade, St - Nicolas, de La Rochelle. |
| Saintes | — Francoise Meunier, Sain-
tonge. |
| La Rochelle | — Jeauc Sinallon, de La Ro-
chelle. |
| La Rochelle | 1659 Jeanne Gresnier, de l'évêché
de La Rochelle. |
| La Rochelle | — Isabelle Targé, de St-Nicolas,
La Rochelle. |
| La Rochelle | — Pierre Clément, St-Pierre de
La Rochelle, épouse Louise
Gale, de St-Nicolas de La
Rochelle. <i>Liv</i> |
| La Rochelle | 1661 Jacques de Singré, de La Ro-
chelle. |
| La Rochelle | — Anne Delaunay, de La Ro-
chelle. |
| Jonzac | 1662 Jean Martineau de St - Aubin
de Cubillac, ou de Coubil-
lac. |
| Saintes | — Jean Durand de Dubil (Dou-
het), évêché de Saintes. |
| La Rochelle | — Catherine Meliot, de Bourda,
île de Ré. |
| La Rochelle | — Marie-Suzanne Benet, évêché
de La Rochelle. |
| La Rochelle | — Perrine Terrienne, La Ro-
chelle. |
| La Rochelle | — Fleurance Canteau, de Saint-
Sauveur, La Rochelle. |
| La Rochelle | 1663 Pierre Aigron, de Lamotte de
Saint - Estienne - Destrée,
épouse Marie - Madelaine
Doucet, de St-Sauveur de
La Rochelle. |

La Rochelle	1663	François Dusceau, de Notre-Dame-de-Cogne.
La Rochelle	—	Marie Mazoué, de Notre-Dame-de-Cogne, épouse Louis Garnault, évêché de Poitiers.
Saintes	—	René Emond, Saint-Martin de Ré, épouse Marie Lafage, de Saint-Pierre de Saintes.
La Rochelle	—	Jean Rabouin, de St-Nicolas, de La Rochelle.
St-Jean-d'Angély	—	Jean Chauveau, St-Pierre d'Oleron, et Marie Albert, du même lieu.
La Rochelle	—	Jean Grignon, de St-Jean-du-Perrot, La Rochelle.
La Rochelle	—	Vincent Verdon, de St-Martin de Ré.

En 1664, l'établissement de la compagnie des Indes occidentales qui succède à celle des Cent-Associés ouvre une ère nouvelle pour sa colonisation française, et donne une vive impulsion à l'émigration. Ce mouvement dure jusqu'à la mort de Colbert, en 1683. Durant cette période, nous voyons dans la Nouvelle-France se marier les émigrants de l'Aunis et de la Saintonge, dont les noms suivent :

Arrondissements.	Dates du mariage.	Emigrants.
La Rochelle	1664	Jeanne Repoche, de Sainte-Marguerite, évêché de La-Rochelle.
La Rochelle	—	Jean Jouineau, de Cogne; — épouse Anne Videau, de Saint-Sorlin de Marennes.
La Rochelle	—	Anne Lépine de Cretré à Courraille.
La Rochelle	—	Jacques Cailleteau, de Notre-Dame-de-Cogne.
Marennes	—	Guillaume Albert, de Saint-Pierre d'Oleron.

Marennnes	1664	Anne Gentreau, de Saint-Nicolas-en-Olonne, évêché de Saintes.
La Rochelle	1665	Catherine Barre de La Rochelle
Cognac	—	Louis Blanchard de Nersillac (Saintonge).
Rochefort.	—	Henri Bereau, de Bellon (Aunis).
La Rochelle	—	Pierre Chamarre, de Saint-Hilaire.
La Rochelle	—	Jacques Galarneau, de Notre-Dame-de-Cogne.
La Rochelle	—	Jean - Gauvin, paroisse de Croix-Chapeaux.
La Rochelle	—	René Réaume, de Notre-Dame-de-Cogne.
La Rochelle	—	Pierre Corrier, de St-Hilaire, près La Rochelle.
La Rochelle	—	Esther Coindriau, de Saint-Etienne d'Ars (ile de Ré).
La Rochelle	—	Jean Soulard, St - Sauveur, évêché de La Rochelle.
Rochefort	1666	Jacques Lebœuf, paroisse de Ciré, évêché de La Rochelle, — épouse Anne Javelot, de Saint - Nicolas de La Rochelle.
La Rochelle	—	Marie Guérin, paroisse Saint-Maurice d'Esnaut.
St-Jean-d'Angély	1667	Louise Landry de Loiré, diocèse de Saintes.
La Rochelle	—	Pierre Guilbault, de Saint-Barthélemy de La Rochelle.
La Rochelle	1668	Anne Poitraude, de Notre-Dame-de-Cogne.
Marennnes	—	Marie Dallon, Saint-Pierre-d'Oleron.

La Rochelle	1668 François Couillard, paroisse de Courçon.
Rochefort	1669 Jean Morisset, fils de Paul et de Marguérite Guillois, de Saint-Gilles de Surgères.
La Rochelle	— Joachim Martin, de la paroisse d'Estré.
Marennes	— Jean Grondin, paroisse Ste-Marie de Brouage.
Saintes	— Jean Poitevin, de Dompierre ; — épouse Madeleine Guillaudeau, de Notre-Dame-de-la-Flotte.
La Rochelle	— Pierre Bodin, de Sainte-Radégonde-la-Vineuse.
La Rochelle	— François Marchand, de Saint-Martin de Ré ; — épouse Madelaine Grosleau, de St-Eloi de La Rochelle.
Saintes	— Antoine Bordeleau, de Dompierre-sur-Boutonne.
La Rochelle	— Jacques Damian, natif de Ste-Catherine de la Flotte.
Saintes	— Jean Charron, de Saint-Eutrope de Saintes.
La Rochelle	— Mathurin Villeneuve, Sainte-Marie (île de Ré).
La Rochelle	1670 Marie Marchand, de Saint-Martin de Ré (île de Ré).
La Rochelle	— Jean Munier, de Saint-Denis de Cogne.
La Rochelle	— Nicolas Fournier, de Saint-Etienne de Marans.
Saintes	— Jean Carrier, de St-Georges, évêché de Saintes.
La Rochelle	— Jacques Masson, de Saint-Lézéré, près La Rochelle.

- La Rochelle 1671 Jean Drouart, de St-Georges-du-Bois, épouse Marguerite Pilote, de St-Nicolas, évêché de La Rochelle.
- La Rochelle 1671 François Bibault, natif de Notre-Dame de Cogné.
- La Rochelle — Guillaume Bertrand, de Ste-Marie, évêché de La Rochelle.
- La Rochelle — Jacques Nolin, de Saint-Jean-du-Perrot, La Rochelle.
- La Rochelle — Jacques Dion, Marans.
- La Rochelle 1672 Renée Birette, de La Rochelle.
- Saintes — Guillaume Chaillé, de Saintes.
- La Rochelle — Michel Gautron, de La Rochelle.
- Jonzac 1673 Etienne Moreau, de Jonzac.
- La Rochelle 1674 René de Laporte, St-Etienne d'Ars.
- Marennes — Jean Gautier-la-Rouche, d'Échillais.
- La Rochelle 1676 Pierre Grenon, Marsais, évêché de La Rochelle.
- La Rochelle 1677 André Bernard, évêché de La Rochelle, épouse Marie Gitton, de Saint-Nicolas. La Rochelle.
- St-Jean-d'Angély — Pierre Moreau, Massac, évêché de Saintes.
- La Rochelle — Jeanne Cousin, paroisse de La Flotte.
- La Rochelle 1678 Jean Gottreau, Ste-Catherine de La Flotte, île de Ré.
- Saintes 1680 Philippe Poitiers, de Saint-Suresme-de-Mortagne.
- Saintes — Marie-Madeleine Berthelot, de St-Michel-de-Mortagne.
- Saintes — Marie Jallais, Saint-Martin, île de Ré.

La Rochelle	1681	André Auclerc, paroisse de Saint - Vicq, évêché de La Rochelle.
La Rochelle	—	Jean Marchand, de St-Sauveur, évêché de La Rochelle.
La Rochelle	—	Antoiné Renaud, Notre - Dame de Cogne.
La Rochelle	—	Jean Chauvet, Saint-Sauveur, La Rochelle.
Marennas	—	Léonard Hazeur Desonos, de Brouage.
La Rochelle	—	Pierre Doret, Saint-Nicolas, de La Rochelle.

Après Colbert, l'émigration n'est plus aussi fortement poussée; mais tout en étant abandonnée à elle-même, il reste un élément constant de peuplement de nos colonies, c'est la condition imposée aux navires marchands de porter un certain nombre d'engagés en raison de leur tonnage. — Les troupes fournissent aussi leur contingent. A côté des raisons particulières qui peuvent exciter les hommes à quitter leur pays, c'est sous cette double influence que dès lors l'émigration se fait. Le succès des premiers habitants qui ont ouvert la voie rend d'ailleurs moins pénible la position des émigrants dont nous allons lire les noms :

Arrondissements.	Dates du mariage.	Emigrants.
La Rochelle	1684	Suzanne Metayer, de Saint-Barthélemy, diocèse de La Rochelle.
La Rochelle	1686	Gabriel Duprat Notre-Dame-de-Cogne.
Saintes	—	Jean - Raymond Bellegarde, bourg d'Ecoyeux.
St-Jean-d'Angély	1687	Jean Boutet, de Colonge - les Royaux.

- La Rochelle 1689 Françoise Gailleteau, de La Rochelle, épouse Richard Denis, seigneur en partie de l'Acadie, fils de Nicolas Denis, ci-devant gouverneur et propriétaire de l'Acadie.
- St-Jean-d'Angély 1690 Guillaume Gaillard, Ville-neuve-la-Comtesse.
- Marennnes — Marie-Anne Hazeur, Brouage.
- La Rochelle 1695 François Renault, de Notre-Dame, évêché de La Rochelle.
- La Rochelle 1695 Jean Grignon, de Saint-Jean-du-Perrot, La Rochelle, épouse Marie Jolliet, d'Anticosty.
- La Rochelle 1698 Auguste Brunet, de La Rochelle.
- Marennnes — Simon Drouillard, Marennnes.
- Jonzac 1699 Jacques Payan, de Sainte-Colombe, évêché de Saintes.
- Saintes — Jean Loiseau, de Saintes.
- La Rochelle — Jean Molay, Saint-Jean-du-Perrot, La Rochelle.
- La Rochelle — Jean-Baptiste Champagne, La Rochelle.
- Marennnes 1708 Daniel Pepie, dit la Fleur, de Notre-Dame, de Marennnes.
- Saintes 1710 Vincent Gendron, St-Germain de Saintes.
- Marennnes — Jacques Coquet, St-Georges-d'Aude, île d'Oleron.
- St-Jean-d'Angély — Sébastien Chancelier, de Taillebourg,
- La Rochelle 1711 Jean Marchesseau, paroisse de la Jarrie.
- La Rochelle 1713 Etienne Lainé, dit St-Pierre, Notre-Dame de La Rochelle.

Rochefort	1713 Jean Loiseau, soldat, de Rochefort.
Saintes	1715 François Pineau, capitaine de vaisseau, Saint-Pierre, de Saintes.

La liste des émigrations de l'Aunis et de la Saintonge dans le Canada, donne le moyen d'apprécier la part pour laquelle chacune de nos provinces est redevable à celui qui a ouvert ainsi aux hommes d'énergie, un pays où ils avaient l'espoir de trouver le bien-être que la Métropole ne leur accordait pas. L'on entrevoit par là le seul résultat resté pour nous de l'action du pionnier, vrai père de cette nationalité française qui se raidit contre sa situation ; mais l'on demande si cet homme qui nous a donné sans soldats cette contrée qu'une armée seule a pu nous enlever, a montré également dans son œuvre la grandeur de caractère qui, avec l'importance des résultats, peut seule justifier la consécration nationale d'un monument à sa mémoire.

Les proportions d'un article de journal rendent bien difficile la tâche de faire connaître un homme dont chaque heure a été un combat ou un danger, depuis le moment où il conçut le projet de donner à la France les immenses contrées que baigne le Saint-Laurent.

Ce que l'on peut faire ici seulement, c'est d'esquisser à grands traits, sa vie et ses travaux, afin que son nom ne reste plus ignoré dans sa patrie.

« Noble homme Samuel de Champlain, sieur du dit lieu », était fils d'Antoine de Champlain, capitaine de la marine et de dame Marguerite Le Roy. Ainsi s'exprime son contrat de mariage, qui le dit demeurant à la ville de Brouage, pays de Saintonge, et la légende de son portrait gravé par Moncornet ajoute qu'il y est né en 1567. Nous savons en outre qu'une cousine, son héritière, appelée Marie Camaret, habitait en 1639 La Rochelle, où elle avait épousé Jacques Hersant, contrôleur des traites foraines et domaniales de cette ville. Il y a lieu de supposer qu'elle était petite-fille d'un oncle du pionnier, un des marins les plus expérimentés de France et que le roi d'Espagne avait avant 1599 pris à son service en qualité de pilote général.

Orange

Des recherches faites dans les greffes et dans les papiers des notaires de l'Aunis et de la Saintonge pourraient préciser et étendre ces renseignements. Quoi qu'il en soit, ils suffisent pour montrer que les traditions de famille attachaient déjà le futur explorateur à la vie de la mer. Dans ce milieu, dans ce port qui faisait des armements pour les pays du Nouveau-Monde, Champlain conçut dès sa jeunesse un goût très-vif pour un art qui met les peuples en relation les uns avec les autres, et sa curiosité naturelle le porta dès lors à parcourir ces terres que le xv^e et le xvi^e siècle venaient de révéler. Mais auparavant, il dut payer dans les armées de terre son tribut à la Patrie et à la religion.

Il était maréchal-des-logis en Bretagne sous les ordres de MM. de Brissac et de Saint-Luc, quand la paix de Ver vins lui donna lieu de satisfaire son désir. Son oncle ayant été chargé de reconduire la garnison espagnole de Blavet, il partit avec lui; puis, comme le *Saint-Julien* qu'ils montaient était un bon navire, les Espagnols le frêtèrent et Champlain, à défaut de son oncle, retenu par un autre service, en fut nommé le capitaine pour accompagner aux Indes Occidentales la flotte des Galions que commandait Don Francisco Colomb.

La vue des possessions espagnoles et particulièrement de Mexico excita l'enthousiasme de notre Saintongeois qui vint rendre compte à Henri IV de ce qu'il avait vu. Sans doute en même temps que ses récits montrèrent à ce grand prince ce qu'il pouvait faire en cas de guerre contre ces possessions, pour réaliser les vues de Duplessis Mornay, ils augmentèrent dans son esprit l'ambition d'avoir, lui aussi, des colonies. Or, au moment même où il récompensait le voyageur par une pension, il lui préparait à son insu l'occasion de rendre à la France un service de ce genre qui devait l'illustrer dans les Deux-Mondes.

Le commandeur de Chastes, gouverneur de Dieppe, nommé lieutenant-général dans la Nouvelle-France, se disposait à y faire un établissement. Champlain qui était alors à la cour l'allant voir de temps à autre, ce dernier ne tarda pas à reconnaître en lui un esprit d'observation et une grande sagacité unis à l'amour du bien public, ce qui le

décida à demander au roi de l'envoyer en éclaireur au Canada. Champlain partit et visita soigneusement le Saint-Laurent. Par malheur, à son retour, le commandeur était mort et l'entreprise à laquelle Champlain s'était associé se trouvait menacée dès son début.

C'est ici que son action devait commencer à se faire sentir. Assurément si Champlain n'avait été qu'un soldat hardi ayant besoin de dépenser son activité, il avait toujours devant lui assez d'espace et assez d'occasions pour chercher aventure ; mais la beauté du Canada, malgré la rigueur de son hiver, la pensée qu'il pouvait s'y faire une grande province française avaient frappé en lui un cœur animé du plus noble esprit de dévouement au pays, et désormais il devait vivre pour cette pensée jusqu'à ce qu'il l'eut réalisée. Pour cela il ne fallut pas moins de trente ans, c'est-à-dire le reste de sa vie. Il les donna, traversant les dangers de toute espèce, s'imposant des sacrifices, des privations, des fatigues sans nombre. Tour à tour aux prises avec les hommes et avec les choses, avec les sauvages, avec les Anglais ; mais surtout avec ses propres compatriotes ; enfin, triomphant presque au moment de sa mort, comme si la Providence voulait témoigner une fois de plus par lui qu'elle n'abandonne pas ceux qui ont confiance en elle. Palissy, dont la statue est à Saintes, Champlain qui attend la sienne, présentent de magnifiques exemples de la tenacité et de la persévérance du caractère Saintongeois. Mais Champlain, l'offre dans des conditions plus larges, plus élevées, plus fécondes, tirant son œuvre de rien. En effet, toutes les ressources de l'entreprise à laquelle il s'était voué, il fallait qu'il les fit naître, qu'il les conservât, qu'il les renouvelât sans cesse en même temps qu'il faisait son œuvre de pionnier et de découvreur.

Qu'on porte les yeux sur ses actes et l'on jugera si nous disons quelque chose de trop.

A la mort d'Aymar de Chastes, Champlain pour sauver l'entreprise et le projet de colonisation du commandeur, ne pouvait rien par lui-même. Ce n'était qu'un petit gentilhomme n'ayant guère que la cape et l'épée, mais il savait s'effacer, et jusqu'au jour où il put paraître lui-même, il

devait mettre en avant des hommes puissants dont il eut le talent de remuer le cœur et d'échauffer l'esprit. D'un autre côté, pour ne pas cesser d'avoir la main sur eux, il se faisait, en apparence, leur instrument dévoué. Ce rôle de subalterne survivant à toutes les péripéties de l'entreprise, l'en rendit le chef par le fait. C'est ainsi qu'après avoir été l'homme d'une Compagnie de commerce; le lieutenant d'un gentilhomme plus riche et plus autorisé que lui, il devint celui des princes du sang, enfin l'homme du roi, c'est-à-dire de l'Etat, parce que sous ces diverses enseignes il avait toujours été l'homme désintéressé de la chose publique.

Telle a été la vie de Champlain de 1605 à 1635, époque de sa mort. Préférant être que paraître, il accomplit autant par sa constance que par une conduite sage et pleine de modestie l'œuvre qu'un esprit distingué pouvait concevoir, mais qu'un grand cœur seul pouvait exécuter.

En 1605, Champlain suggérait d'abord à un homme de sa province, à Pierre du Gua, sieur de Mons, en la paroisse de Royan, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi (*), la pensée de succéder au commandeur de Chastes dans le privilège de Traite qui devait donner les moyens de former une Compagnie de commerce, propre à défrayer des dépenses de l'établissement.

Pierre du Gua était un homme bien choisi, il avait déjà visité le Canada en 1599, il avait du courage, des vues élevées, le désir d'attacher son nom à cette entreprise. Malheureusement la pensée de chercher un établissement sur les côtes de l'Acadie lui fit perdre un temps et un argent d'autant plus précieux que toute Compagnie privilégiée avait des adversaires naturels dans les ports qui réclamaient la liberté de commerce. Ces derniers ne tardèrent pas à le lui prouver.

Il n'y avait pas deux ans qu'il était à l'œuvre que la révocation de son privilège l'obligeait à retourner en France,

(*) Fils du Guy du Gua, sieur de Mons, et de Claire Goumard, héritière du Blauzau et du Puy-du-Fon-Saint-Georges. Un François du Gua, sieur de la Rochefreulel, épousait vers 1620 Marie de la Rochefoucauld, fille de François de la Rochefoucauld, sieur du Parc d'Archiac et d'Isabelle Goumard-les-du-Gua, étaient aussi alliés aux Brémond d'Ars. Dont un grand sénéchal d'Angoumois, était maître d'hôtel de François 1^{er}.

sans autre résultat que l'exploration des côtes orientales de l'Amérique, jusqu'à la hauteur approximative de Boston, résultat dont l'honneur principal revient à Champlain. En 1607, les colons qu'il avait établis à Port-Royal rentraient en France ne voyant venir ni leur chef ni les secours qu'il avait promis.

Une seconde fois, l'affaire menaçait de rester en chemin ; mais Champlain revenu du Canada remua tout autour de lui. Il vit d'abord le roi, lui parla de la possibilité de faire d'un établissement dans ce pays, un avant-poste sur l'Asie et peut-être de trouver quelque détroit permettant d'aborder par l'Ouest dans ce continent. C'était la grande idée de Colomb et de Cabot, modifiée par le temps et les découvertes mêmes auxquelles elle avait donné lieu. Le roi qui voulait que l'on appelât de son nom ce détroit, si on le trouvait, et qui allait à la même époque s'entendre avec un marchand hollandais pour faire chercher ce passage à la Chine, le roi donna ordre à de Mons de l'aller établir sur le Saint-Laurent et lui accorda encore à cet effet le privilège de la traite des pelleteries pour un an. Champlain nommé par de Mons, son lieutenant, partit alors pour remplir les ordres du roi, et posa en juillet 1608, les premiers fondements de Québec avec vingt-huit hommes.

Les commencements de cette ville furent très-douloureux, le travail des pionniers était des plus rudes et incessant ; les vivres manquèrent, le froid vint ajouter ses rigueurs aux autres misères. Vingt colons moururent ainsi sur vingt-huit, dont une partie exaspérée par le mal, complota de livrer le poste aux Espagnols qui venaient traiter à Tadoussac. Pour exécuter ce dessein, ils devaient assassiner Champlain. Celui-ci l'apprit, accorda le pardon à tous, un seul excepté, dont la tête placée sur un pieu au point le plus élevé de Québec, apprit à respecter un chef qui supportait lui-même sa part des maux communs.

La future capitale du Canada ainsi commencée, Champlain retourna en France et trouvant de Mons dégoûté par ses sacrifices ne se lassa pas. Il songea un moment à continuer l'entreprise avec la marquise de Guercheville, Antoinette de Pons, qui voulait acheter les droits de de Mons,

(1) *Lean Duval = voir p. 222*

mais le prix qu'elle en offrit, ne désintéressant pas celui-ci, Champlain lui fit comprendre que si la liberté de commerce existait, il aurait du moins sur les autres l'avantage d'un poste établi; de relations engagées avec les sauvages, et qu'il pourrait soutenir la concurrence de manière à trouver dans la truite une indemnité supérieure à ses dépenses, mais de Mons ne voulut se laisser persuader qu'autant que d'autres s'associeraient à son sort. Champlain lui chercha donc des associés, il les trouva à Rouen et en 1609, aidé par les fonds des sieurs Legendre et Caulier, qui se joignirent à de Mons, il repartait une fois encore pour le Canada.

Champlain jusques-là n'avait fait qu'explorer avec plus de soin des pays que d'autres avaient découverts. Cette année là, il allait pénétrer dans des pays inconnus en se mêlant à l'affreuse vie des sauvages et en risquant sa propre existence contre les Iroquois, ennemis des nations habituées sur le Saint-Laurent.

De mai à juillet, en suivant un parti d'Algonquins et de Hurons qui portaient la guerre chez les Agniers, Champlain découvrit le lac Saint-Pierre, la Rivière des Iroquois, appelée plus tard du nom de Richelieu, puis le lac de trente-six lieues de longueur, désigné sous son propre nom et enfin le lac plus petit appelé plus tard par le P. Jogues, Lac du Saint-Sacrement.

L'année suivante, Champlain était blessé d'une flèche à l'oreille en retournant contre les mêmes ennemis.

Quelques écrivains qui font de grandes réflexions sur les conséquences fâcheuses du secours donné par Champlain aux Algonquins et aux Hurons contre les Iroquois n'observent pas suffisamment, suivant nous, l'importance qu'il y avait à ce qu'il épousât les querelles des peuples du Saint-Laurent, ce fut ainsi en effet, qu'il donna tout ce vaste territoire à la France. Après tout, ce n'était guère que lui qu'il exposait, car la colonie n'existait pas. Quelques hommes étaient alors tout ce qui composait la nouvelle France.

C'était bien, il est vrai, ce qui chagrinait Champlain, de voir qu'après huit ans déjà d'efforts on ne fut pas plus avancé; mais comment faire des progrès, si le roi, si l'État ne voulait pas prendre sur lui une partie des dépenses d'une

colonisation dont l'ensemble excéderait bientôt les forces d'un particulier, et si en même temps, se laissant circonvenir par ceux qui réclamaient la liberté du commerce, il se refusait à accorder un privilège capable de procurer les ressources nécessaires pour fonder un établissement sérieux.

Champlain alors s'ingénia pour vaincre cette double difficulté. Malgré les souffrances que lui faisait éprouver une chute de cheval qui avait failli le tuer, on le vit successivement à Pons, dont Pierre de Mons était gouverneur, à Fontainebleau et à Paris où était la Cour, puis dans les grands ports de commerce pour arriver à former une Compagnie à laquelle tout le monde pouvait prendre part, à la condition de contribuer dans certaines proportions à la colonisation. Ceci fait, afin que cette Compagnie fut assez forte pour résister à toutes les attaques de l'envie, avec l'autorisation de de Mons qui reconnaissait son insuffisance pour les dominer, il demanda à un prince du sang qu'il prit en main les destinées de la nouvelle France. Cette combinaison habile devait réussir mais non sans luttes ni sans nouvelles épreuves dont aucune ne rebuta Champlain.

En 1612, déjà il pouvait s'applaudir de son succès. Charles de Bourbon, comte de Soissons, fils de Louis Ier, prince de Condé, avait accepté la vice-royauté du Canada et appelé Champlain à sa lieutenance. Par malheur, il arriva alors un de ces nombreux contre-temps si propres à mettre en relief l'énergie et l'intelligence du pionnier. Le comte de Soissons mourut, mais aussitôt Champlain s'en alla offrir au prince de Condé la succession de son oncle, et celui-ci avide d'honneurs et d'argent, reçut l'entreprise sous son patronage, moyennant finance, nommant encore lui aussi, Champlain son lieutenant.

Néanmoins, dans cette circonstance, l'opposition des ports fut telle que le pionnier dut ajourner à l'année suivante pour faire publier sa commission; mais cela ne l'empêcha pas de repartir en Canada où pendant les quelques mois qu'il y demeura, il trouva sur de faux avis, la possibilité de découvrir la mer du Nord, le temps de monter la rivière des Outaouas jusqu'à l'île des Allumettes, après quoi il retournait en France, heureux d'avoir échappé une fois de plus à

la mort, qu'il avait failli rencontrer dans les eaux d'un rapide.

Enfin, lorsqu'il fut arrivé, il dominait les plaintes des mécontents qui avaient su intéresser à leur cause les Etats généraux (1614). Bien plus, il se servait du concours de cette grande assemblée pour établir dans la colonie ses premiers pasteurs, les religieux Récollets, à l'aide d'un de ses amis, le sieur Houel, contrôleur général des Salines de Brouage qui favorisa leurs premiers pas.

En 1615, maître un moment de faire quelque chose pour sa colonie, il envoya devant lui une partie des missionnaires au lac Huron, qu'il se hâta de gagner lui-même. Pour cela il passa le Mataouan et après s'être reposé chez les Nipissings, il descendit par la rivière des Français à la mer Douce. Il y arriva assez à temps pour entendre la première messe qui y fut dite, le 26 juillet 1615, par le P. Joseph Le Caron, un mois après la célébration des Saints Mystères à Québec, par le P. Jean d'Olbeau et le Frère Pacifique Duplessis.

Quelque temps après il partait pour d'autres découvertes en suivant les Hurons dans une excursion qu'ils allaient faire sur les terres des Iroquois.

Dans cette incursion, Champlain traversait la Severn, près du lac Jioncoe, remontait quelques petites rivières, passait en faisant partage à des lacs qui se déchargent dans la rivière Trent, descendait celle-ci et par la baie de Kenté, gagnait le fort des Iroquois.

Champlain qui s'égara dans cette expédition et fut deux jours sans retrouver ses gens, paya en outre de deux blessures l'honneur d'avoir le premier des Européens, pénétré jusqu'au lac Ontario; l'une de ses blessures était à la jambe, l'autre au genou. Notre intention n'est pas d'entrer dans des détails, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire comment il est sorti de ces pays où il était entré en espèce de Jupiter Tonnant, et renversant ses ennemis par la terreur de ses armes à feu. La douleur que lui causait sa blessure au genou l'empêchait de marcher, et il dut se laisser porter comme les sauvages portent leurs blessés. L'un d'eux le mit sur son dos dans un panier, bien lié et garotté comme un petit enfant dans son maillot; mais la souffrance qu'il

éprouvait de cette position dans laquelle il ne pouvait se mouvoir, surpassant encore celle de ses blessures, fit qu' aussitôt qu'il put se soutenir il sortit, suivant son expression « de cette prison ou plutôt de cette geheuna. »

Un souvenir des plus honorables pour Champlain s'unit à celui de ses découvertes, c'est celui de l'horreur que le découvreur manifesta dans plusieurs occasions contre les tortures que les sauvages faisaient endurer à leurs prisonniers. Autant qu'il le put, il les en préserva, au moins demanda-t-il qu'on abrégât leurs tortures en les tuant tout de suite, et il fit épargner les femmes en reprochant comme une honte à ses alliés de tourmenter des êtres qui ne pouvaient se défendre.

Champlain découvrit dans l'hiver qui suivit cette dernière entreprise tous les environs du lac Huron, ses alliés s'étant dérobés par divers subterfuges à la promesse qu'ils lui avaient faite de le ramener à Québec, afin de le conserver avec eux pour les défendre si les Iroquois venaient à leur tour les attaquer.

Les deux années que Champlain venait de passer dans les dangers et les fatigues d'une marche au milieu des forêts devaient être les plus tranquilles de sa vie ; car il était loin des agitations où le tenait perpétuellement le souci de sa colonie, néanmoins, il ne perdait pas de vue son établissement de Québec, où il voulait amener le plus d'artisans possible ; ainsi qu'augmenter les défrichements et bâtir des maisons. Ce désir le fit repasser en France, mais quand il y arriva tout était dans le plus grand bouleversement.

Le protecteur de la Compagnie qui subvenait aux frais de la colonie ; le prince de Condé venait d'être enfermé à la Bastille, puis mené à Vincennes, et M. de Thémines qui avait été fait maréchal pour l'avoir arrêté, venait d'être nommé lieutenant-général de la Nouvelle-France.

Que faire en cette circonstance ? Les réclamations pour la liberté du commerce recommençaient ; d'un autre côté, parmi ces membres de la Compagnie une partie qui étaient protestants, n'étaient pas satisfaits de payer les dépenses des missions catholiques et tous s'accordaient contre Champlain qui, devenu l'homme de la colonisation en réclamait vive-

ment les intérêts contre des marchands qui y préféreraient le plus naturellement du monde quarante pour cent.

Ils apostèrent donc un de leurs associés pour l'empêcher de retourner en Canada, sous prétexte qu'il n'était plus rien jusqu'à ce qu'on vit terminer les différends soulevés entre le prince de Condé et le maréchal de Thémis, au sujet de la gratification que ces deux personnages prétendaient de la Compagnie.

Mais Champlain déjoua toutes les cabales, le maréchal de Thémis le nomma son lieutenant comme il l'était déjà du prince de Condé. En même temps, le pionnier faisait taire les clameurs des marchands bretons au sujet de leurs prétentions à la liberté de la traite en mémoire de Jacques Cartier. Les associés à leur tour lui faisaient des excuses en rejetant sur un seul le fait de presque tous, enfin, Champlain emmenait quelques colons au nombre desquels était un nommé Hébert qu'il avait connu dans la colonisation de l'Acadie.

Malgré ces succès, il eut le bon esprit de ne pas s'en exagérer l'importance et lorsqu'il eut mis ordre aux affaires de Québec il se hâta de repasser en France pour se ménager des ressources moins précaires et un appui plus solide.

Cela était nécessaire de toutes les manières, car les sauvages, nos alliés, voyant le poste de Québec sans force avaient en 1617 résolu d'exterminer les Français, excités à cela par les désordres des commis de la Compagnie. Heureusement un Indien, ami des nôtres, leur en avait donné avis et les sauvages n'étaient pas allés plus loin à cause des incursions des partis Iroquois qui leur avaient fait penser que le secours des Français leur pourrait encore être nécessaire.

Le petit nombre d'hommes de la colonie et leurs dangers ne faisaient qu'accroître dans l'esprit de Champlain son désir d'établir un fort et d'y tenir garnison. Mais les associés répondaient que l'incertitude des affaires en France ne leur permettait pas de s'exposer à perdre leurs avances.

Cependant Champlain tint bon, ayant toujours pour lui parmi eux le concours de de Mons, et il finit par obtenir de leur part certaines concessions dont un religieux Recollet

porta l'assurance et les premiers fruits en Canada au mois de juin 1619. Quant à lui, il se croyait obligé de rester pour parer aux événements qui s'annonçaient. En effet, en mars 1619, le prince de Condé toujours en prison étant malade par suite de chagrin, le roi lui avait marqué de la compassion de son état; le 8 avril il lui renvoyait son épée. Toutefois, le prince ne sortit de Vincennes qu'en octobre.

A cette époque, sa mise en liberté, sa rentrée dans tous ses honneurs changea effectivement les affaires de la Nouvelle-France, le prince céda moyennant onze mille écus, sa charge de vicé-roi de cette colonie à son beau-frère le duc de Montmorency, amiral de France.

L'ardeur du jeune et nouveau chef, son ambition d'accomplir de grandes choses lui firent prendre plus au sérieux sa charge que ne l'avaient fait ses prédécesseurs. Il écouta en conséquence avec intérêt les plans de Champlain qu'il nommait également son lieutenant.

Voyant de nouveau celui-ci affermi dans son crédit, la Compagnie comprit qu'elle avait besoin de faire davantage pour la colonie si elle voulait conserver son privilège de commerce, dans cette pensée elle dressa en décembre 1619 plusieurs articles par lesquels elle s'engageait à donner plus de soin à l'établissement de Québec et à y tenir au moins quatre-vingts hommes, mais afin de se délivrer du contrôle et des exigences de Champlain, elle chercha un biais pour réduire son rôle à faire des découvertes. Champlain établit qu'il y avait assez de pays découvert; qu'il s'agissait non d'en reculer les limites, mais de tirer parti de ce qui était connu et que, puisqu'il était lieutenant du vice-roi, rien ne l'empêcherait d'avoir autorité partout et sur tout, excepté dans leur magasin. Champlain, appuyé par l'amiral, le fut par le roi, qui le 20 mai 1620 lui confirmait tous ses pouvoirs par une lettre gracieuse.

Désormais plein d'espérance dans les dispositions de l'amiral, Champlain répondit aux marques de confiance que lui donnaient ce prince et le roi; en emmenant Hélène Boulé, sa jeune femme, qu'il avait épousée huit ans auparavant, et dont le nom donné par lui, en 1611, à l'île Sainte-Hélène, près de Montréal, marque les douces préoccupa-

tions qui suivaient de 1610 à 1612 le découvreur au milieu des périls et des soucis de son œuvre.

Pendant quatre ans, Champlain de retour en Canada au mois de juillet 1620, s'y consacra tout entier et sa femme qui l'y aidait en catéchisant les sauvages, préluait aux austérités futures de sa vie d'Ursuline qu'elle devait embrasser après la mort de son mari.

La première chose que tenta Champlain, ce fut de mettre la colonie en état de subsister par elle-même, donnant en cela l'exemple des défrichements auxquels il excitait ces hommes, il établissait ensuite la justice et la police. Un procureur du roi, un lieutenant du prévôt, un greffier, étaient nommés par lui. L'église des Recollets achevée en 1621 était bénite le 25 mai de la même année sous l'invocation de Notre-Dame-des-Anges. Enfin, il commençait un nouveau fort sur une hauteur qui commande le Saint-Laurent dans toute sa largeur, au lieu même qu'habitèrent pendant près d'un siècle et demi les gouverneurs du Canada; les incursions des Iroquois qui continuaient, les inquiétudes que causaient quelquefois les alliés, comme les Espagnols, et les Anglais, faisaient une nécessité de ces fortifications.

Malheureusement le concours de la Compagnie des de Caen, qui avait remplacé celle de de Mons, lui manqua comme l'autre; et plus encore peut-être, car leurs disputes entravèrent, tout un moment; mais enfin elles s'accordèrent, après avoir forcé par les ennuis qu'elles lui causaient, Henri de Montmorency, à abandonner sa charge à Henri de Lévy, duc de Ventadour. A cette nouvelle, Champlain revint en France pour veiller au sort de sa colonie et aux intrigues qui pouvaient s'ourdir contre lui-même.

On voit l'habileté et l'activité qu'il lui fallait déployer pour se soutenir au milieu de toutes ces révolutions, mais surtout la patience qu'il devait avoir pour faire aboutir un projet. Le pionnier au sortir des dangers de la mer et des misères de sa colonie, ne rentrait en France que pour des luttes d'une autre sorte; mais il ne reculait devant rien et savait attendre: deux grandes qualités pour réussir. Or, tant que l'entreprise n'était pas abandonnée, l'estime que

lui témoignaient tous ceux qui y avaient quelque intérêt pouvait finir par amener un bon résultat. Le nouveau vice-roi qui le maintint dans son poste, et voulut le garder un certain temps près de lui, soutint son espérance et il profita du temps qu'il était obligé de rester dans la métropole, pour créer de nouvelles sympathies au pays qu'il s'attachait à rendre Français. Il y réussit, et désormais le Canada entra dans tous les projets de grandes Compagnies de commerce qui se formaient. Évidemment, il devait sortir de tout cela quelque chose de favorable à ses projets. Mais comme il arrive souvent, le moment même qui l'approchait de son but allait être rempli pour lui de misère, et même tout alors parut perdu.

De retour à Québec en 1626, Champlain trouva tous les progrès arrêtés et les embarras augmentés; les sauvages alliés avaient tué plusieurs des nôtres. Par sa fermeté, le pionnier les contraignit de donner des otages, mais il ne put remédier aux effets de l'inertie qui mettait la colonie à la merci de la Compagnie et de ses négligences ou des événements de guerre. C'était à désespérer.

Cependant la nouvelle de la création de la Compagnie des Cent-Associés pour le Canada, ranima son courage; il pouvait compter qu'enfin grâce à une Compagnie plus riche, de meilleurs jours allaient venir.

Il était ainsi plus confiant, quand la guerre de La Rochelle dans laquelle l'Angleterre assistait les ennemis du roi, fit du Canada le point de mire des ennemis et intercepta tous les secours qu'on lui portait.

Richelieu ayant exclu les protestants de cette colonie dans la Charte de la Compagnie des Cent-Associés, un calviniste écossais nommé David Kertk, né en France, trouva piquant de s'emparer des lieux qu'on leur interdisait et il vint mettre le blocus devant le Saint-Laurent avec douze vaisseaux, puis il envoya le 10 juillet 1628 sommer Champlain de se rendre.

Le pionnier n'avait avec lui que cinquante hommes qui manquaient de tout depuis un an; on en était alors réduit à sept onces de pain par jour; l'on n'avait presque plus de mèche et à peine cinquante livres de poudre. Toutefois,

faisant bonne mine à mauvais jeu, notre capitaine de vaisseau éprouvé depuis longtemps pour la première fois dans les guerres de la Ligue, répondit que s'il était vrai qu'il avait peu de vivres comme on le supposait « une place de guerre ne laissait pas de se maintenir avec la médiocrité quand l'ordre y était maintenu », il remercia en outre le général anglais des offres généreuses qu'il lui faisait, s'il voulait bien se rendre, disant à cela qu'il attendait pour éprouver la courtoisie des Anglais que la fortune leur eût été favorable et que jusques-là il les attendrait de pied ferme. Les Anglais se retirèrent, mais ils interceptèrent tous les envois, d'habitants, de soldats et de vivres que la nouvelle Compagnie envoyait à Québec. Cela dura ainsi pendant près d'un an, aussi la petite colonie se vit-elle réduite à l'extrémité. Champlain diminua de plus en plus la ration des pois, il n'osait se servir de la poudre pour chasser tant il y en avait peu, et les sauvages vendaient si cher leur gibier ou leur poisson qu'on était forcé de renoncer à leur demander du secours. Lorsque le mois de mai arriva, la famine devint terrible; en juin, les pois manquaient tout à fait. On vivait de racines qu'on allait chercher dans les bois. Dans un tel état de choses, Champlain qui avait tout fait pour aider les siens à supporter la faim doucement en se privant lui-même plus que ses gens, résolut alors de décharger l'habitation du plus grand nombre de personnes qu'il pourrait et de n'y en garder que treize ou quatorze. Il renvoya donc les autres, ceux-ci chez les Hurons, ceux-là en France; mais ces derniers ayant à leur tête Eustache Boullé, beau-frère de Champlain, furent pris dans leur barque par les Anglais et le spectacle de ces hommes au visage jaune et amaigri par les privations indiqua à nos ennemis qu'ils pouvaient retourner à Québec; en conséquence David Kerk envoya trois vaisseaux s'emparer de l'établissement français; cette fois il fallait bien se rendre. Tout ce que Champlain pouvait faire, c'était d'obtenir une composition honorable, elle lui fut accordée pour lui et pour les siens, le 19 juillet 1629. Cinq jours après, les jours, dit-il, lui semblant des mois depuis qu'il voyait le drapeau anglais sur le fort qu'il avait bâti, il demanda l'exécution

prompte de la promesse à lui faite de le rapatrier lui et les siens.

Plus de deux mois s'écoulèrent entre cette promesse et son exécution. Mais à leur arrivée à Plymouth, le 20 octobre, Champlain et Kertk apprirent avec des sentiments divers que la paix avait été signée deux mois avant la prise de Québec ; la nouvelle qui abattait l'orgueil et la joie de Kertk, releva le cœur affligé de Champlain, il se trouva bien récompensé de sa longue disette, en même temps qu'il put se féliciter d'un bonheur qui n'était dû qu'à lui-même, car nul ne lui eût reproché sans doute de s'être rendu, lorsque Kertk l'avait envoyé sommer la première fois, dans le dénuement de toutes choses où il se trouvait.

Aussi dès qu'il sut que le Canada avait été pris après la paix faite, Champlain s'empessa de faire auprès de l'ambassadeur de France en Angleterre, auprès de Richelieu tout ce qu'il pouvait pour en amener la restitution ainsi que celle de l'Acadie. Enfin ses efforts furent couronnés de succès. Québec et Port-Royal étaient remis à la France en 1632.

Champlain, âgé de 65 ans, voulut alors retourner sur cette terre à laquelle il avait donné la vigueur de ses meilleures années et que ses travaux passés, comme la crainte de les perdre, lui faisaient chérir doublement. Il avait l'âge du repos, il savait qu'il mourrait à la peine ; il quitta néanmoins son foyer, sa femme qu'il aimait tendrement ; il avait appris à celle-ci à tout sacrifier au devoir, et le 8 mars 1633, il lui en donnait un nouvel exemple. Il était à Dieppe prenant le serment des capitaines de la petite flotte qui portait au Canada des artisans et des engagés. Le 28 mai, Québec saluait le retour de son fondateur honoré d'une nouvelle commission du roi et du cardinal duc de Richelieu.

Presque aussitôt, Champlain, qui se sentait le temps mesuré, se mit à disposer tout pour préparer l'avenir de la Nouvelle-France. Ses envois réguliers d'émigrants et de vivres lui donnaient enfin la satisfaction qu'il avait si longtemps attendue avec ces moyens il pouvait agir, et il s'y employait avec ardeur.

Il relevait d'abord les fortifications et y ajoutait, puis

pour empêcher les navires anglais d'attirer les sauvages, il établissait un lieu de traite près de la pointe de Sainte-Croix, quinze lieues au-dessus de Québec, et tenait par un fort qu'il plaçait dans une île appelée par lui : Rich-lieu, la rivière en écheq, n'étant pas possible, écrivait-il au cardinal, qu'une barque entreprenne de descendre ou de monter sans en être empêchée; l'année suivante, il s'occupait de tenir de même en respect les Iroquois, comme il avait fait alors pour les Anglais; plusieurs fois il avait remarqué l'emplacement des Trois-Rivières sur la rive gauche du fleuve, trente lieues au-dessus de Québec, comme très-favorable au dessein de protéger les sauvages alliés, à qui les Iroquois fermaient les passages lorsqu'ils descendaient à le traite.

Le 1^{er} juillet 1634, il envoya quelques ouvriers sous la conduite du sieur Laviolette, commencer l'établissement de ce lieu, celui-ci y arrivait le 4 du même mois et bientôt après, Champlain venait activer les travaux par sa présence.

En même temps qu'il s'occupait ainsi de Québec et de la protection du fleuve, il songeait à reprendre dans l'Ouest l'établissement des missions et du commerce chez les Hurons. Bien des raisons l'y engageaient.

C'était, dit l'abbé Ferland, un poste d'où il était possible de pénétrer au cœur de l'Amérique septentrionale, et d'arriver aux rivages si désirés de la mer de l'Ouest, de plus, il importait de s'attacher la nation Huronne, nombreuse, puissante et capable de lutter contre les Iroquois, les seuls ennemis que la colonie eût à craindre parmi les peuples américains. Les Algonquins de l'île des Allumettes, il est vrai, barraient le passage et réclamaient un tribut de tous ceux qui remontaient le lac Huron ou le descendaient; mais Champlain domina ces prétentions et les Hurons emmenèrent les missionnaires, dont un, le P. de Brébeuf, avait déjà vécu parmi eux lorsque les Récollets avaient appelé les Jésuites à leur aide; les missionnaires après avoir discuté s'ils s'arrêteraient au village d'Ossosané, principale bourgade de la nation des Ours, appelé primitivement La

Rochelle (*) on à celui d'Inonatria, qui en était voisin, bâtirent dans ce dernier village un petit édifice, où ils continuèrent les travaux apostoliques commencés par les Récollets.

Champlain n'a pas assez longtemps vécu pour porter de nouveaux habitants sur l'île de Montréal, où dès 1611 il songeait à former un établissement, mais son projet n'allait pas tarder à se réaliser sur ce point et, on peut dire, en voyant ses derniers travaux, si l'on se reporte également à ses explorations de 1605 qu'il a coopéré à la création de tous les grands centres de population de la nouvelle confédération de l'Amérique du Nord, comme il est permis d'ajouter que son exemple et les principes qui le dirigeaient ont eu la plus grande influence sur la première éducation de la population du Canada, une des plus honnêtes du monde. Sa maison ét it une école de piété, ce qui ne l'empêchait pas d'être un homme d'esprit, ayant le mot pour rire, ainsi que le lui disaient les sauvages, qu'il avait si fort à cœur de faire entrer dans la vie chrétienne; il ne négligeait à cet effet ni aucune occasion ni aucun effort; il était volontiers leur parrain ou celui de leurs enfants, quand ils recevaient le baptême. Il avait même élevé près de lui trois jeunes filles que ses alliés lui avaient données pour otages, il les avait nommées la Foi, l'Espérance et la Charité. Rien de plus touchant que la douleur de deux de ces jeunes filles, lorsque David Kertk les empêcha de l'accompagner en France, Champlain en était vivement ému; mais l'Espérance le consola par l'idée qu'il reviendrait.

Il était revenu, en effet, et tous ses plans, tous ses soins donnés aux habitants de la nouvelle colonie quelle que fût leur origine, faisaient aimer, suivant l'expression du P. Paul le Jeune « ce grand homme qui, par son admirable sagesse et non pareille conduite ès-affaires s'était tant acquis de renommée », lorsqu'au commencement d'octobre 1625 il se

(*) C'est ainsi que nos Français ont appelé l'un de leurs villages ou bourgades, donnant les noms des villes de France à ces pauvres bicoques.

(Relation de la Nouvelle France en 1633.)

Il y avait aussi près de la ville du Cap de Bonne-Espérance une petite Rochelle formée par les fugitifs de notre pays, après la révocation de l'Édit de Nantes. Comme on y parlait Français, c'était là que l'on envoyait du Cap des jeunes Hollandais pour apprendre notre langue.

Recueil

sentit malade et ne tarda pas à être frappé de paralysie. Deux mois après le 25 décembre le père de la Nouvelle France avait cessé d'exister.

J'ai exposé ici brièvement les grands aspects de la vie de Champlain dans son dévouement constant au progrès de la religion comme au développement de la puissance de notre pays dans l'Amérique du Nord.

Les Français-Canadiens ainsi que les rivaux des anciennes colonies anglaises lui ont rendu justice.

Bancroft, l'historien le plus distingué des Etats-Unis, dit que son nom impérissable rivalisera dans la postérité avec la renommée de Smith et d'Hudson ; il admire son zèle, son désintéressement, son ardeur pour le bien public, son zèle religieux, sa vie toute d'honneur et de probité, de même que ses vastes plans de commerce, de découverte et d'établissement.

Après l'écrivain protestant et Anglo-Américain, l'abbé Ferland a dit de Champlain :

« La persévérance de cet homme remarquable et sa foi
» dans le succès de son entreprise sont dignes de notre admiration, ses biens, son temps, ses talents, sa vie même,
» sont dévoués à la colonie naissante. Au milieu de toutes
» les contradictions, il marche courageusement vers le but
» qu'il s'est proposé pour l'honneur de la religion et pour la
» gloire de la France, tantôt il lutte contre les passions des
» sauvages, tantôt il se raidit contre les mille tracasseries
» que l'égoïsme et la jalousie lui suscitent de la Mère-
» Patrie. Il est négligé par les grands ; à leur tour les marchands plus empressés à partager ses profits qu'à fournir
» aux dépenses nécessaires, l'abandonnent à ses propres
» ressources, sa prudence et sa constance surmontent à la
» longue tous les obstacles et font enfin réussir la bonne
» œuvre. »

Les difficultés surmontées et les services rendus par cet homme éminent ne pouvaient être mieux appréciés dans un langage qu'il faut remarquer, puisque c'est celui d'un Français-Canadien ayant su dominer le patois devenu trop

fréquent au milieu du flot Anglais qui tend à envahir notre langue et notre nationalité (*).

Lorsqu'on lit ces jugements sur un homme qui fait en Amérique tant d'honneur à la France, comment se fait-il donc que dans notre pays en Saintonge surtout, Champlain attende encore la justice qui lui est due.

Nous avons tous pu voir des hommes qui ont fait de grandes choses, mais par des vues d'intérêt ou d'ambition ; nous pouvons citer des milliers de généraux qui ont fait des conquêtes, mais avec des masses d'hommes qu'ils sacrifiaient, Champlain désintéressé, vivant tantôt de la vie du soldat, tantôt de celle des sauvages, a donné à la France d'immenses contrées et n'a mis au jeu que sa propre vie.

Aussi avons-nous espéré que si le patriotisme de l'Aunis et de la Saintonge était suffisamment averti, il irait de lui-même au-devant de l'acte de justice qu'on lui demande.

Quand Mauzé a son buste de René Caillé, l'homme courageux qui n'a fait qu'éclairer la science sur des pays réputés impraticables et cela 160 ans environ après Paul Imbert, natif des Sables d'Olonne (**), pourquoi l'homme qui a inscrit son nom, pour le plus grand avantage de la France, dans les origines du Maine, du nouveau Brunswick, de la Nouvelle Ecosse, de l'Etat de Vermont, du Haut et du Bas Canada, pourquoi cet homme qui a ouvert un immense espace à l'émigration française n'a-t-il pas un monument?

Certes, ces côtes de l'Aunis et de la Saintonge qui ont eu tant de rapports avec les pays lointains ont le devoir de mettre en relief à côté des talents militaires qui défendent nos intérêts maritimes, tels que ceux de la Galissonnière et des Duperré, le génie de découverte et celui de colonisation qui les créent.

(*) Quelques écrivains même en ont pris leur parti, à tort selon nous, ils écrivent en Anglais. Ils donnent pour raison qu'ils ont plus de lecteurs que s'ils écrivaient en français. De ce nombre est une Canadienne d'un esprit très-distingué, femme du docteur Leprohon, dont le vénérable père nous disait : « Il est temps que je m'en aille, il y a trop d'Anglais. » C'était pourtant un soldat de Chateaugay.

(**) Il était esclave d'un esclave blanc, Portugais d'origine, nommé Hamar, que le roi de Tabléet avait envoyé deux fois à Tombouctou (Voir *Mémoire* de M. de Chazant, in-12, 1670.)

Que l'Annis et la Saintonge donc, viennent rappeler à la France et à sa capitale les actes de Champlain et aussi cette Nouvelle-France dont le souvenir n'existe plus guère à Paris que dans le nom d'une caserne du faubourg Poissonnière, quartier que l'on appelait sous Louis XIII, le quartier de la Nouvelle-France, parce qu'il faisait dans les plans de l'édilité parisienne suite aux rues nouvellement ouvertes désignées sous les noms des diverses provinces. Il y avait la place Royale, la place de France, la place de la Nouvelle-France.

A nos yeux, l'hommage que nous demandons de rendre au passé serait bien placé à Marennes.

Un silence de mort règne aujourd'hui sur Brouage, cette terre désolée qui a été sous Richelieu un des trois grands ports de France.

Le jour où la statue de Samuel de Champlain s'élèvera près de là, les souvenirs qu'elle évoquera consoleront de ce spectacle par l'idée même de la vie qui est sortie de ce port pour animer et peupler de français les forêts de l'Amérique du Nord. En voyant cette statue, il faudra qu'on pense également au grand homme et au peuple qu'il a fait naître, tous deux appelés à combattre, l'un pour créer son œuvre, l'autre pour maintenir sa nationalité, double lutte qui rappellent naturellement sous notre plume ces vers qu'un poète adressait à Champlain, au sujet de son projet d'établissement encore à réaliser :

- » Ce dessein qui portait tant de peines diverses
- » De dangers, de travaux, d'épines, de traverses
- » Lui servit pour montrer qu'une entière vertu
- » Peut rompre tous efforts par sa persévérance
- » Enporter, vaincre tout. Un cœur plein de vaillance
- » Se montre tant plus grand, plus il est combattu.

appeler à la
aussi cette
guère à
Poisson-
le quartier
es plans de
ouvertes dé-
il y avait la
Nouvelle-

s de rendre

ouage, cette
trois grands

in s'élèvera
eront de ce
e de ce port
l'Amérique
pense éga-
fait naître,
son œuvre,
te qui rap-
qu'un poète
d'établisse-



SÉANCES GÉNÉRALES DE LA COMMISSION :

Le dernier Jeudi d'Avril et le deuxième
Jeudi de Novembre de chaque année.



